

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajouts de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **EXTASE GOLD***

*de la société* ADAMA FRANCE SAS  
*enregistrées sous les* n°2020-0488 et n°2020-0489

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms URANUS GOLD et TALLYNN GOLD.

Pour toute question relative à la mise sur le marché de ce produit phytopharmaceutique, vous pouvez contacter le service Clientèle et Marketing de la Direction Générale de l'Aménagement du territoire et du Développement durable.

Direction Générale de l'Aménagement du territoire et du Développement durable

## Informations générales sur le produit

|                  |  |
|------------------|--|
| Noms du produit  | EXTASE GOLD<br>URANUS GOLD<br>TALLYNN GOLD                       |
| Type de produit  | Produit de revente   |
| Titulaire        | ADAMA FRANCE SAS<br>33 rue de Verdun<br>92156 SURESNES<br>France |
| Formulation      | Granulé dispersable (WG)   |
| Contenant        | 50 g/kg - mandipropamid<br>400 g/kg - folpet                     |
| Numéro d'intrant | 891-2019.01  |
| Numéro d'AMM     | 2190893  |
| Fonction         | Fongicide  |
| Gamme d'usage    | Professionnel  |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

24 FEV. 2020

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

  
Marie-Christine de GUENIN